



Locataire /comment se faire rendre sa caution

Par **coeurdelune**, le **12/04/2015** à **20:03**

Bonjour rnrnComment être certain de pouvoir récupérer sa caution (locataire d'un appartement)?rnrnEst-il légal de ne pas payer le dernier mois de location que l'agence récupère avec la caution qu'ils gardent? Cela peut-il être une solution pour être sûr de ne pas se faire avoir?rnrnMerci

Par **aliren27**, le **12/04/2015** à **21:35**

Bonjour,rn[citation]Comment être certain de pouvoir récupérer sa caution[/citation] rnce n'est pas une caution mais un dépôt de garantie. Ceci dit, si vous avez pris soin de l'appartement, que vous le rendez sans dégradation, vous pouvez récupérer votre dg dans son intégralité...rn[citation]Est-il légal de ne pas payer le dernier mois de location[/citation]rnrnOh que non !! vous risquez des poursuites et des frais supplémentaires.....rnrnCordialement

Par **coeurdelune**, le **13/04/2015** à **00:22**

Merci

Par **Lag0**, le **13/04/2015** à **07:53**

Bonjour,rnVous ne pouvez jamais être certain de récupérer l'intégralité de votre dépôt de

garantie.
En effet, outre les éventuelles retenues pour dégradations que vous pouvez éviter, le dépôt de garantie sert aussi à l'apurement des comptes. Donc tout reliquat de charges, de loyer, ou autre somme due, seront prélevés dessus.